


Service du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie
Direction des sports, des loisirs, des parcs et des espaces verts
2053, avenue Jeanne-d'Arc, 4^e étage
Montréal (Québec) H1W 3Z4

Montréal

6212-08-001

NOTE

DESTINATAIRE : M. Normand Ledoux
Chef de division par intérim
Division Anjou / Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est
Service de sécurité incendie de Montréal

EXPÉDITEURS : M. Pierre Bouchard 
Directeur

DATE : Le 21 juillet 2004

OBJET : Demande d'information en lien au projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec et Maritimes dans l'est de l'île de Montréal.

À votre demande, nous vous transmettons les réponses aux demandes formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui sont du ressort de notre direction. Plusieurs copies de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* vous ont déjà été transmises.

Deuxième question : Suite à une question posée par une intervenante en audience le 26 mai dernier, au sujet de l'écoterritoire de la Trame de l'Est, quels sont les objectifs de conservation en lien avec cet écoterritoire pour la section du gazoduc à haute pression et est-ce que le tracé projeté respecte ces objectifs ? En ce sens, veuillez fournir la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. (17 juin 2004).



Voici les objectifs de conservation et d'aménagement ayant un lien avec le projet de gazoduc :

- Suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal.
- Préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique qui restent.
- Conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle d'un milieu fortement industrialisé, qui constitue une porte d'entrée sur Montréal.

Incidences du projet sur les objectifs de conservation

Le tracé projeté par SCGM à l'ouest du poste de livraison et de mesurage n'a aucune interférence avec les objectifs de la politique puisqu'il serait réalisé dans les emprises publiques sans valeur écologique significative. Le raccordement à l'est du même poste longe l'autoroute 40 dans l'emprise d'Hydro-Québec. Cependant, l'endroit est stratégique pour la connexion des tronçons du parc-nature de part et d'autre de l'autoroute. La traverse est située à côté de la voie ferrée. L'emprise est également utilisée l'hiver pour les sentiers récréatifs.

Le poste de livraison et de mesurage sera implanté dans un bois d'intérêt écologique dominé par une érablière sucrière à caryers cordiformes semi-mature (entre 40 et 60 ans) qui a toutes les composantes

d'un peuplement mature en ce qui a trait à sa composition floristique. Les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente) sont bien développées et sont constituées par une flore variée. On y retrouve plusieurs chênes rouges centenaires. Ce bois abrite une espèce floristique figurant sur la liste des plantes menacées et vulnérables : le staphylier à trois folioles. Cette espèce est cependant présente dans la partie ouest du bois qui ne devrait pas être affectée par le projet.

L'emprise nécessaire à l'implantation du poste entraînerait le déboisement de 17 % de l'ensemble de ce bois et de 53 % de la surface totale du lot visé pour son établissement (voir le plan 2). Le plan d'implantation, tel que présenté en audience, permet de maintenir une bande boisée presque continue le long de l'autoroute 40 répondant en ce sens à l'objectif de conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément paysager de qualité visuelle dans un milieu fortement industrialisé et qui constitue une porte d'entrée sur l'extrémité est de l'île de Montréal. Il resterait une bande boisée variant de 10 à 34 mètres en bordure de l'autoroute dans la section du bois touchée par le projet. Mentionnons toutefois que le site d'implantation se localise dans la partie la plus étroite du bois qui est aussi la plus vulnérable.

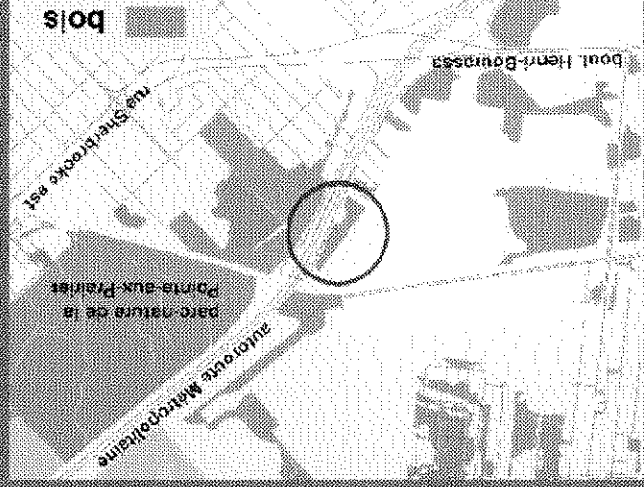
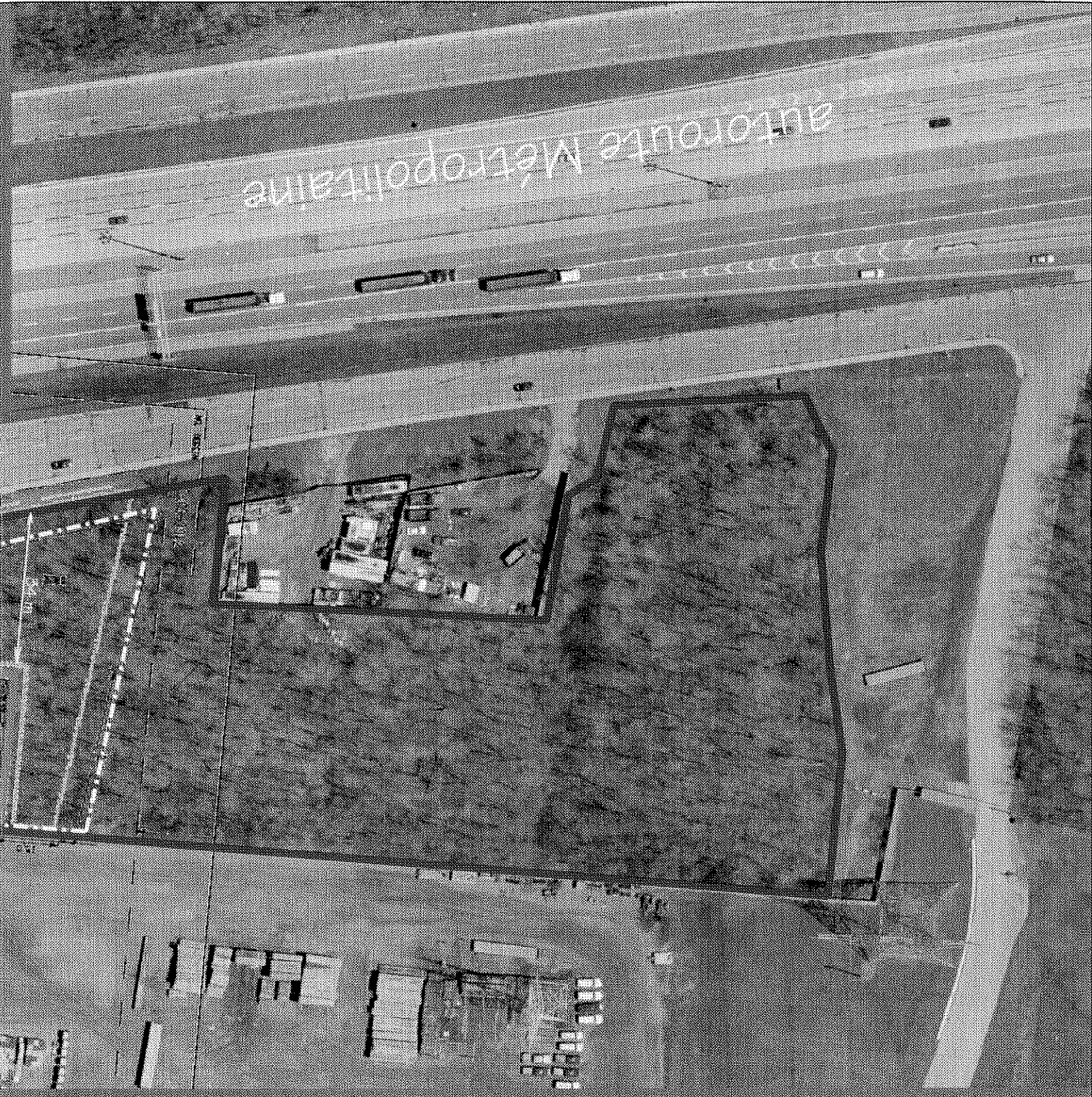
Par ailleurs, l'implantation du poste ne rencontre pas les deux autres objectifs de la Politique qui s'appliquent à ce projet, soient 1) de suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal et 2) de préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique qui restent. Pour ces raisons, il serait souhaitable de localiser le poste en dehors du bois d'intérêt écologique. Advenant l'impossibilité de le faire, le promoteur du projet devrait donner une compensation pour cette perte forestière qui pourrait prendre la forme d'une acquisition par le promoteur assortie d'une servitude de conservation d'un espace boisé de grandeur et de qualité comparable (bois mature ou semi-nature de même nature) dans l'Est, de préférence dans le même corridor longeant l'autoroute 40. De plus, le promoteur devrait s'engager à conserver intacte la bande boisée qui longe l'autoroute 40 en face du site d'implantation.

Pour toute questions complémentaires ou pour obtenir des précisions concernant cette note, vous pouvez vous adresser à madame Patricia Di Genova, conseillère en aménagement (872-4524) ou monsieur Claude Thiffault, conseiller en aménagement – biologiste (872-0738).

PB/MD/pdg/ct

- c.c Monsieur Pascal Caron, ingénieur, Service de sécurité incendie de Montréal ✓
Madame Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement RDP / ME / PAT
- p.j. carte illustrant l'incidence de l'implantation du poste de mesurage sur le bois affecté
carte des espaces boisés dans l'arrondissement RDP / ME / PAT

BOIS AFFECTÉ PAR L'IMPLANTATION DU POSTE DE MESURAGE ET DE TRANSFORMATION DU GAZODUC TOM DANS L'EST DE MONTREAL - plan 2



Montreal
Service du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie
Direction des parcs et des espaces verts

- bois existant = 2,36 Ha
 - emprise du poste = 0,41 Ha
 - lot visé par l'emprise du poste = 0,76 Ha
 - parcelles de lots touchées = 0,52 Ha
- DÉBOISEMENT PRÉVU
- 17 % de l'ensemble du bois
 - 55 % du lot visé par l'implantation du poste

